Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Électricien, veuillez visiter :
bpelectricien.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ÉLECTRICIEN • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Epreuve U 50 : Français

Session 2003 • Code sujet : **25504 (épreuve U 50); 25503 (sujet)** • Durée : **2 h 00** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Compréhension du texte « Fissures dans le patrimoine mondial »** (5 questions) — **Page 3**
2. **Expression écrite : défendre le patrimoine mondial** (1 question) — **Page 5**
3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://bpelectricien.fr/assets/annales/bp-electricien/U50 - Français/2003/BP Électricien - U50 - Français - Session 2003 - 1-Sujet.pdf

1. Compréhension du texte « Fissures dans le patrimoine mondial »

L'article de Vincent Noce, publié dans Libération le 12 novembre 2002, analyse les difficultés rencontrées par des sites inscrits au patrimoine mondial. Il évoque notamment leur exploitation touristique, l'urbanisation anarchique et les responsabilités des États et du Comité du patrimoine mondial.

Question 1. Expliquer pourquoi l'UNESCO a établi une liste du patrimoine mondial.

La liste permet de recenser les sites considérés comme ayant une « valeur universelle exceptionnelle » et de les reconnaître comme un patrimoine commun à l'humanité. La convention de 1972 a instauré cette notion de patrimoine mondial. En les faisant connaître, l'UNESCO contribue aussi à leur protection et à leur conservation. Le texte présente ainsi des sites très différents, des temples d'Angkor à l'Acropole d'Athènes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Recenser et faire reconnaître les sites d'importance universelle afin de favoriser leur conservation comme patrimoine commun.

Question 2. Présenter les menaces qui pèsent sur les sites du patrimoine mondial d'après le texte, puis citer d'autres types de menaces possibles.

Le texte évoque plusieurs menaces : certains États utilisent l'inscription comme un « label touristique » sans assurer la conservation ; à Katmandou, l'« urbanisation anarchique » dégrade le site. La préservation de certains sites naturels est aussi complexe, et la multiplication des inscriptions alourdit leur gestion. Enfin, le Comité n'exerce pas de sanction, même lorsqu'un site est en mauvais état. D'autres menaces possibles, non citées dans l'article, sont les conflits armés, la pollution, le vandalisme et le changement climatique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Menaces évoquées : tourisme sans conservation, urbanisation anarchique, difficultés de préservation et gestion insuffisante. Autres exemples : conflits, pollution, vandalisme et changement climatique.

Question n° 3

Question 3.a. Expliquer pourquoi l'auteur parle d'une « ambition ... pervertie » à la ligne 9.

L'ambition initiale est de protéger des sites remarquables reconnus comme patrimoine commun. L'auteur la dit « pervertie » parce que certains États détournent l'inscription de son objectif : ils s'en servent comme d'un « label touristique », sans se soucier suffisamment des mesures de conservation. Katmandou en est l'exemple : la ville, autrefois décrite comme un « petit paradis », est aujourd'hui dégradée par une urbanisation anarchique, tandis que les agences continuent de la promouvoir comme une destination de rêve.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'inscription, destinée à protéger les sites, est détournée par certains États en outil de promotion touristique, sans conservation suffisante.

Question 3.b. **Indiquer, d'après l'auteur, quel devrait être le rôle des États.**

Les États sont présentés comme les « premiers responsables » de la protection du patrimoine. Ils doivent mieux planifier et gérer les sites pour concilier leur conservation avec le développement urbain et l'exploitation touristique. L'article précise qu'on ne peut pas leur demander de s'opposer à tout développement. L'exemple de Weimar montre qu'un aménagement peut être modifié pour préserver un centre historique : un projet routier y a été déplacé afin de le contourner.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les États doivent mieux planifier et gérer les sites, en conciliant développement urbain, tourisme et conservation.

Question 4. **Identifier l'image utilisée dans le titre et l'expliquer.**

Le titre utilise une métaphore : les « fissures » désignent les dégradations qui apparaissent dans certains sites et les faiblesses du système chargé de les protéger. L'article évoque notamment Katmandou, transformée par une « urbanisation anarchique ». L'image suggère aussi un contraste entre la façade officielle de la liste du patrimoine mondial et les difficultés qui se multiplient « derrière cette façade ». Le patrimoine et sa protection semblent ainsi fragilisés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les « fissures » symbolisent la dégradation de certains sites et les failles du système de protection du patrimoine mondial.

2. Expression écrite : défendre le patrimoine mondial

Le candidat prend position sur la légitimité de défendre le patrimoine mondial et sur les moyens à y consacrer. Il développe son point de vue dans un texte d'une trentaine de lignes, avec des exemples connus, en veillant à l'orthographe et à la syntaxe.

Question Sujet. Rédiger un texte d'une trentaine de lignes pour développer votre point de vue sur la question suivante : défendre le patrimoine mondial est-il un combat justifié et faut-il y consacrer des moyens importants ? Appuyer votre argumentation sur des exemples connus. L'orthographe et la syntaxe seront prises en compte.

Réponse modèle :

Oui, défendre le patrimoine mondial
est un combat justifié.
Ces lieux transmettent l'histoire
et un héritage commun
aux générations futures.
Angkor, l'Acropole et Venise
témoignent de civilisations diverses.
Mais le classement seul
ne protège pas les sites.
À Katmandou, l'urbanisation anarchique
a dégradé un lieu
autrefois décrit comme paradis.
Le tourisme mal maîtrisé
menace aussi monuments et milieux.
Il faut mieux planifier
les constructions et les visites,
puis entretenir et restaurer.
Cela exige des moyens
et des spécialistes compétents.
Ces dépenses évitent parfois
des dommages irréversibles, plus coûteux.
Toutefois, protéger ne signifie
pas interdire tout développement.
À Weimar, une route
a été déplacée pour
contourner le centre historique.
Les États doivent mieux gérer,
avec l'aide de l'UNESCO.
Les efforts doivent être équitables.
Ainsi, patrimoine et habitants
peuvent construire l'avenir ensemble.

Une opinion différente est recevable si elle est clairement défendue et appuyée par des exemples.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La protection du patrimoine est un combat justifié. Elle nécessite des moyens adaptés, une gestion efficace et un équilibre avec les besoins des habitants.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2003)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de français du Brevet professionnel Electrotechnique, session 2003, code 25504, d'une durée de 2 h 00 et de coefficient 2. À partir de l'article « Fissures dans le patrimoine mondial », le candidat répond à des questions de compréhension puis rédige un texte argumenté. L'épreuve évalue la lecture, l'interprétation, l'argumentation et la maîtrise de la langue.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le patrimoine mondial rassemble des biens reconnus pour leur valeur universelle exceptionnelle et leur qualité d'héritage commun.
- L'inscription d'un site peut renforcer son attrait touristique sans garantir sa conservation.
- L'urbanisation anarchique et une gestion insuffisante menacent la préservation des sites patrimoniaux.
- Les États doivent mieux planifier et gérer le développement urbain et touristique autour des sites.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les informations données dans l'article des exemples personnels demandés.
- Pour expliquer l'« ambition pervertie », relier l'inscription patrimoniale à son usage comme label touristique sans conservation suffisante.
- Dans la rédaction, traiter les deux aspects du sujet : la justification de la défense du patrimoine et les moyens à y consacrer.
- Structurer le texte avec des arguments et des exemples, puis vérifier l'orthographe, la syntaxe et la longueur demandée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment répondre efficacement à une question de compréhension sur cet article ?

Repérez le passage qui répond à la question et reformulez-le clairement, sans vous éloigner du texte. Pour la demande d'autres menaces, séparez vos exemples personnels des menaces effectivement mentionnées par l'auteur.

Q : Comment expliquer l'image des « fissures » dans le titre ?

Les fissures symbolisent les problèmes qui fragilisent le patrimoine mondial. Elles renvoient notamment aux difficultés de conservation, à l'urbanisation et aux limites de la gestion des sites, malgré leur reconnaissance officielle.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et quelle longueur faut-il viser pour la rédaction ?

L'épreuve dure 2 h 00 et la rédaction doit compter une trentaine de lignes. Répartissez votre temps entre la compréhension et l'expression écrite, puis gardez quelques minutes pour relire votre texte.

Q : Quels critères de langue sont explicitement pris en compte dans la rédaction ?

Le sujet précise que l'orthographe et la syntaxe seront prises en compte. Il demande aussi de développer un point de vue à l'aide d'exemples connus dans un texte d'une trentaine de lignes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpelectricien.fr/assets/annales/bp-electricien/U50 - Français/2003/BP Électricien - U50 - Français - Session 2003 - 1-Sujet.pdf

Ressources BP Électricien : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.